

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2021 à 11h45, par voie de visioconférence, tel que le prévoit l'arrêté ministériel numéro 2020-074.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents et se sont identifiés individuellement :

M. Olivier Dumais, maire  
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1  
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2  
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3  
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5  
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

Est absente :

Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste également à la séance monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

233-21

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de construction d'une usine de traitement d'eau potable et le raccordement du puits Coulombe;
- 4- Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et de suivi environnemental en chantier des travaux de construction d'une usine de traitement d'eau potable et le raccordement du puits Coulombe;
- 5- Période de questions;
- 6- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 3**

**Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de construction d'une usine de traitement d'eau potable et le raccordement du puits Coulombe**

**ATTENDU QUE** la Municipalité compte réaliser des travaux de raccordement du puits Coulombe au réseau d'aqueduc municipal;

**ATTENDU QUE** ce projet a été approuvé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

**ATTENDU QU'**un appel d'offres avec système d'évaluation et de pondération (numéro SLDL-202112) a été réalisé afin d'obtenir des offres de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de construction d'une usine de traitement d'eau potable et le raccordement du puits Coulombe;

**ATTENDU QU'**à la fermeture des soumissions, le 30 septembre 2021 à 11 h, les soumissionnaires suivants ont présenté une soumission :

- EMS Structure inc.
- Pluritec Ltée

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions du 5 octobre 2021 exposant le résultat de l'analyse qualitative et monétaire des offres;

**ATTENDU QUE** l'entreprise EMS Infrastructure inc. a obtenu le premier rang suite à l'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Germain Couture  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

234-21

D'adjuger le contrat de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de construction d'une usine de traitement d'eau potable et le raccordement du puits Coulombe à la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé, soit EMS Infrastructure inc. pour un montant de 804 825 \$, incluant les taxes applicables;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 735 000 \$, prise à même règlement d'emprunt numéro 840-21 et l'excédent accumulé non affecté, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 4**

**Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et de suivi environnemental en chantier des travaux de construction d'une usine de traitement d'eau potable et le raccordement du puits Coulombe**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité compte réaliser des travaux de raccordement du puits Coulombe au réseau d'aqueduc municipal;

**ATTENDU QUE** ce projet a été approuvé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

**ATTENDU QUE** qu'un appel d'offres avec système d'évaluation et de pondération (numéro SLDL-202118) a été réalisé afin d'obtenir des offres de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et de suivi environnemental en chantier des travaux de construction d'une usine de traitement d'eau potable et le raccordement du puits Coulombe;

**ATTENDU QU'**à la fermeture des soumissions, le 30 septembre 2021 à 11 h, les soumissionnaires suivants ont présenté une soumission :

- Englobe Corporation
- Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée
- Groupe ABS inc.

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions du 5 octobre 2021 exposant le résultat de l'analyse qualitative et monétaire des offres;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Groupe ABS inc. a obtenu le premier rang suite à l'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

**235-21**

D'adjuger le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et de suivi environnemental en chantier des travaux de construction d'une usine de traitement d'eau potable et le raccordement du puits Coulombe à la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé, soit Groupe ABS inc., pour un montant de 222 902,61 \$, incluant les taxes applicables;

D'autoriser une dépense nette évaluée à 203 564,03 \$, prise à même règlement d'emprunt numéro 840-21 et l'excédent accumulé non affecté, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 5**

**Période de questions**

Aucune assistance.

**Point n° 6**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

**237-21**

À 11 h 55 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Olivier Dumais , maire